

Règlement des frais: Inscriptions pour les manifestations, examens, cours, contrôle des diplômes et accords de crédits

Selon art 11 des statuts

Préambule

Pour être consistant et congruent avec l'ordonnance sur l'intégrité et la transparence dans le domaine des produits thérapeutiques (OITPT), l'assemblée générale 2020 décide d'introduire un règlement des frais. Avec celui, les exigences de la OITPT peuvent être conformément respectées, le système reste flexible, les adaptations sont modérées et au bas niveau de la limite exigée.

Bases

Comme principe de base, nous demandons pour toutes les manifestations une contribution de Fr. 100.00/jour pour les membres et Fr. 200.00/jour pour les non-membre. Tous les autres cours et examens sont facturés à Fr. 500.00 par demi-journée.

Ces contributions doivent être réglées moyennant un versement bancaire ou postal (ou en espèce) au début de la manifestation. Les attestations ne seront remises qu'après paiement du montant.

Details der Unkosten

1. Contributions aux manifestations: FOSPED, congrès scientifique, symposias

a. FOSPED	Fr. 100.00 membres	Fr. 200.00 non-membres
b. Herbsttagung	Fr. 150.00 membres	Fr. 300.00 non-membres
Gesellschaftsabend	Fr. 50.00 membres	Fr. 120.00 non-membres
c. ASEMO	Fr. 50.00 membres	Fr. 100.00 non-membres
d. Forums technologiques	Fr. 75.00 membres	Fr. 150.00 non-membres

Toujours + TVA



2. Contributions aux examens (Examens de spécialistes et autres)

L'examen de spécialiste FMH Endocrinologie et Diabétologie est facturée à Fr. 1'000.00

3. Cours (cours ultrason et autres)

Les cours ultrason sont facturés à Fr. 500.00

4. Contribution pour le contrôle des diplômes (introduites par le comité en janvier 2020))

La contribution pour les diplômes de formation continue est comprise dans la cotisation des membres. Pour la livraison d'un diplôme imprimé nous facturons Fr. 20.00 (plus TVA). Les non-membres payent Fr. 250.00 + Fr. 20.00 pour l'impression.

5. Contributions pour les demandes de crédit (introduites par le comité en janvier 2020)

Les demandes de crédit sont facturées comme suit :

- Manifestations unique max. 2 jours, l'organisateur est membre de la SSED Fr. 150
- Autres organisateurs Fr. 200
- Série de manifestations ou manifestations >2 jours Fr. 300
- Autres Fr. 400
- 50% de rabais pour les membres qui organisent des formations continues sans soutien de l'industrie

Toujours + TVA

Société Suisse d'endocrinologie et de diabétologie

Prof. Beat Müller
Président

Ulrike Iten
directrice

Approuvé par l'assemblée générale du 14 novembre 2020

Actualisé le 16 novembre 2022